



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°18-2024**SEANCE DU : 26 mars 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE
Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE
Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Aïcha FOURCROIX

Fiscalité locale, fixation du taux des taxes pour 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,**Vu** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),**Vu** l'article 1639 A du code général des impôts,**Vu** la délibération n°05-2024 du 27 février 2024 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2024 pour la ville,**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,****Après en avoir délibéré,****Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Confirme** la fixation du taux des taxes au titre de l'année 2024 comme suit,

TAXES	BASES imposition effectives 2023	TAUX de référence 2024	TAUX plafonds 2024	BASES d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 713 163,00	43,94%	99,30	4 981 000,00	2 188 651,40	43,94%	2 188 651,40
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	55 291,00	75,53%	158,95	56 000,00	42 296,80	75,53%	42 296,80
Taxe d'habitation (TH)	486 663,00	29,87%	59,48	355 000,00	106 038,50	29,87%	106 038,50

- **Prend acte** des incidences budgétaires sur le budget principal de la ville (M57).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 095-219505047-20240327-18202401-DE

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024

Le Maire,
Céline CAUDRON

